

# Du 19 novembre 2020

02 51 12 87 07

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr



Madame la Présidente,

Nous vivons une nouvelle période de confinement liée à la crise sanitaire qui traverse notre pays depuis plus de 8 mois.

Aux difficultés personnelles (perte d'un proche, être soi-même malade, etc) s'ajoutent pour certains les

difficultés économiques quand un conjoint perd son travail, ou qu'un enfant étudiant perd son job pour l'aider à payer sa scolarité, etc.

Pour autant, la DGFiP a maintenu son projet néfaste mal baptisé « **Nouveau Réseau de Proximité** », car ce projet de destruction de notre réseau, vise à terme à fermer des implantations et donc à éloigner notre service public des usagers.

C'est pourquoi, à **FO DGFiP**, nous avons fait le choix de boycotter la 1<sup>ère</sup> instance de ce CTL.



**FO DGFiP** demande le retrait du NRP, rejeté par les usagers, par les personnels, par des élus et par les organisations syndicales.

**FO DGFiP** condamne ces projets : défendre la présence de tous les services sur le territoire, c'est éviter, pour demain, la mobilité forcée des personnels et la disparition de l'accueil physique pour les usagers

Au sujet de l'expérimentation du **Centre de gestion financière** et donc de la réorganisation de la Dépense, pour **FO DGFiP**, il s'agit d'une nouvelle attaque contre la séparation ordonnateur/comptable.

Récemment **FO DGFiP**, au niveau national, a demandé communication du rapport Bassères relatif à cette notion et à la responsabilité et à la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des comptables dont **FO** a appris que des éléments circulent notamment auprès de la Cour des Comptes. La DGFiP qui avance masquée, a été interrogée par **FO DGFiP** sur sa philosophie et l'état d'avancement des ses travaux en la matière.

La première réponse du Président fut de dire que le rapport Bassères ne le concernait pas. Il y a de quoi se demander si ce dernier a vraiment lu ce rapport ?

Concernant l'expérimentation dans le 44, **FO** vous demande des précisions sur la calibration qui a déterminé le nombre d'emplois du CGF.

Par ailleurs dans ce CTL, nous devons aborder **l'implantation d'un CGR à Châteaubriant**.

**FO DGFiP** est opposé aux "relocalisations de services". Ces projets visent la destruction de notre réseau et à terme, la fermeture de nos implantations. Ils correspondent à des modèles d'organisation dépassés et sont guidés par la réduction des coûts, l'industrialisation et la concentration des missions. Ils s'accompagnent ou sont précédés, systématiquement, de suppression de services

Pour des collègues de Paris, de Martinique ou de Corse, cela risque d'être un parcours de combattant pour trouver une autre affectation...

En ce qui concerne le 44, bien évidemment c'est une «opportunité» pour nos collègues de Châteaubriant, eux-mêmes victimes de suppression de services, de pouvoir rester sur cette commune. Mais ce n'est pas une chance d'être contraint de changer de métier. C'est un risque supplémentaire de voir augmenter les risques psychosociaux.



En dernier lieu, nous réitérons la question posée par **FO** lors du CTL du 30 juin 2020 sur le nombre de **vacances d'emplois en Loire-Atlantique**. Vous vous étiez engagée à « *communiquer sur ce point ultérieurement* ».

A défaut de réponse de votre part, lors du CTL du 1<sup>er</sup> octobre, **FO** était une nouvelle fois intervenu sur ce point Cette question reste à ce jour sans réponse, ce que vous en conviendrez, n'est pas satisfaisant.

Sauf à ce que vous souhaitiez que chacune des organisations syndicales du département fasse son calcul et diffuse des chiffres incorrects ?

C'est pourquoi nous insistons vivement pour disposer enfin! des chiffres en toute transparence.

Les élus **FO DGFiP 44**